

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'entreprise **APM, 76440 Forges-les-Eaux** effectue des travaux au 38 rue de la Libération à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-007

Article I :

- La pose d'un échafaudage d'une dimension de 1ml x 10 ml est autorisée le vendredi 13 janvier 2023 et le samedi 14 janvier 2023 au 38 rue de la Libération à Forges-les-Eaux.

Objet : Mise en place d'un échafaudage

38 rue de la Libération

Article II :

Le stationnement sera interdit sur une longueur de 1 mètre de large sur 10 mètres de long devant le 38 rue de la Libération à Forges-les-Eaux.

Du vendredi 13 janvier
2023 au samedi 14 janvier
2023

Durant les travaux, un passage protégé pour les piétons devra être mis en place par la mise en place d'une déviation sécurisée invitant les piétons à contourner l'échafaudage,

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

L'entreprise **APM, 76440 Forges-les-Eaux** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

L'échafaudage sera installé de manière à ne pas faire obstacle ni à l'écoulement des eaux, ni au libre accès des bouches d'incendie et des propriétés riveraines. Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré sur la chaussée de la rue de la Libération. La signalisation sera conforme aux prescriptions en vigueur. Le chantier devra être signalé jour et nuit pour assurer la sécurité des piétons.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 12 janvier 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le :

